

## DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2022  
4ème séance

### ***PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2022***

---

L'an deux mille vingt deux,  
et le jeudi 30 juin 2022 à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Lavit-de-Lomagne, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 24 juin 2022

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Blandine DELORME. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Jacqueline TONIN. Philippe DEL MARCO. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Philippe TONIN. Claude RENARD. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Alain SANCEY suppléé par Francis SEGAUD.  
Salvador LOPEZ suppléé par Dominique DEL MARCO.

Jean-Claude SENTIS suppléé par Michel MOULY  
Claude TRIFFAULT suppléé par Laurent DIRAT.  
Bernard DIANA suppléé par Marilyns LAGARRIGUE.

Étaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI  
Sandrine AUDU-BENALI.  
Christian MAILFERT.  
René THAU.

Ont donné procuration :

Jean-Luc ISSANCHOU à Bernard SALOMON.  
Jean-Louis DUPONT à Gérard LATAPIE.  
Christian COLMAGRO à Yves MEILHAN.  
Karine RIEGES à Brigitte HYGONENQ.  
Jean-Luc DEPRINCE à Jean-Claude BONNEFOI.  
Pierre CAMBOU à Stéphane MARROU.  
David ARQUIÉ à Evelyne MEESEMAN.  
Bertrand TOUSSAINT à Pascal LABARDE.  
Elodie SANCHEZ à Brigitte HYGONENQ.

***AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 07 JUILLET 2022***

**MEMBRES EN EXERCICE : 51**

Le procès-verbal d'élection du 14 Avril 2022 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions – Observations émises en séance
<p><b>Intervention du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne</b> : Présentation bilan et perspectives aménagements et services numériques (<i>cf document joint au présent procès verbal de séance</i>)  <u>Intervention dans l'assemblée</u> : Il est signalé des problèmes de débit malgré la fibre optique chez certains particuliers. Le directeur de Tarn-et-Garonne Numérique répond qu'avec la fibre optique il n'y a pas de difficulté de débit. Les problèmes sont probablement dus à des dysfonctionnements internes (dans l'habitation) et il conseille de faire réviser l'ensemble des installations concernés.</p>			
20220630D01	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>            Modification de la composition des membres de la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT)</p>	Présents : 38 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la désignation de Madame Pierrette GALINA, membre de la CLECT en remplacement de Monsieur Franck LACROIX, représentant de la commune de VIGUERON.
20220630D02	<p><b>AFFAIRES GENERALES</b>            Convention de gestion entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la commune de Beaumont de Lomagne pour la gestion de la piscine de la base de loisirs et de la médiathèque du 01er juillet au 31 décembre 2022</p>	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité la convention de gestion entre la Commune de Beaumont-de-Lomagne et la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour la gestion de la piscine de la base de loisirs et de la médiathèque de Beaumont de Lomagne du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022.
20220630D03	<p><b>FINANCES</b>            Approbation du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise suite au passage à la M57</p>	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Les membres du conseil communautaire ont adopté le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20220630D04	<p><b>ECOLE DE MUSIQUE</b>            Modification du règlement intérieur de l'école de musique</p>	Présents : 38 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur modifié de l'école de musique communautaire, instaurant le prélèvement automatique pour la facturation des prestations.
20220630D05	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b>            Création d'un emploi de contractuel (agent d'entretien)</p>	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent contractuel pour l'entretien des locaux de la communauté de communes, de l'office de tourisme et de l'école de musique.

20220630D06	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Création d'un emploi pour mener à bien un projet / une opération identifiée (poste VTA)	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Les membres du conseil communautaire ont autorisé à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi non permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chargé(e) de mission "développement territorial" dans le cadre du dispositif "Volontariat Territorial en Administration », à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2022.
20220630D07	<b>URBANISME</b> Instauration du Droit de Préemption Urbain sur les communes de Beaumont de Lomagne, Belbèze-en-Lomagne, Lavit et Sérignac	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le droit de préemption urbain sur les communes de Lavit, Belbèze, Sérignac et Beaumont de Lomagne. Le DPU, institué par l'article L.210-1 du code de l'urbanisme, est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du même code, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement. Les actions ou opérations d'aménagement définis à l'article L. 300-1 ont pour objets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,</li> <li>- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,</li> <li>- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,</li> <li>- De réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,</li> <li>- De lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,</li> <li>- De permettre le renouvellement urbain,</li> <li>- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.</li> </ul>
20220630D08	<b>HABITAT</b> OPAH : Dossiers pour engagement	Présents : 38 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 7 dossiers de propriétaires occupants et d'un dossier de propriétaire bailleur, pour un montant total de 8 550 euros.
20220630D09	<b>HABITAT</b> Opération façade : Dossiers pour engagement : approbation d'une aide aux façades Mme GRIMAUD Engagement de la participation régionale	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Approbation d'un dossier « opération façade » pour le versement d'une subvention communale de 1239 € et le reversement par la communauté de communes au bénéficiaire d'une subvention régionale également d'un montant de 1239 €.

20220630D10	<b>COMMERCE</b> Plan d'aide au Commerce Territorial (PACTe) :Validation de 2 aides ( C.CHIAVASSA-RODRIGUEZ Spa-l'Eveil des Sens / M.L ORTAN, cuisine créole)	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une dotation de 1200 € à deux points de vente éligible au Plan d'Aide au Commerce Territorial mis en place par la communauté de communes : - Spa-l'Eveil des Sens (Beaumont) - Restauration cuisine créole/dépôt pain (Beaumont)
20220414D11	<b>COMMERCE</b> Aide à l'immobilier d'entreprises : validation d'une aide à la SCI MD IMMO / La fleur Lomagnole Me.DAUBAS (Lavit)	Présents : 38 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a : - approuvé l'attribution d'une aide à l'immobilier de 7444 € à la SCI MD IMMO, conformément au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise approuvé par la Communauté de Communes ; - autorisé la Région Occitanie à apporter une aide complémentaire.
20220414D12	<b>SUBVENTIONS</b> Portage de repas à domicile : versement aide communautaire en faveur de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne pour l'acquisition d'un véhicule réfrigéré	Présents : 38 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'attribution une aide communautaire de 6000 € en faveur de l'EHPAD de Beaumont-de-Lomagne pour l'achat d'un véhicule réfrigérés de transport des repas.
<p><b>Questions diverses :</b></p> <p>Il est évoqué dans l'assemblée l'accessibilité à la France Services notamment pour les personnes âgées. La question d'un éventuel transport à la demande sera étudiée. Est également abordée la question des candidatures aux offres d'emploi et des candidats retenus pour les entretiens. Le choix des candidats convoqués aux entretiens se fait toujours sur les compétences, l'expérience, les diplômes ou permis requis pour exercer les missions. Le Président de la Communauté de communes explique que les entretiens de recrutement au sein de la communauté de communes se font toujours en présence d'élus communautaires et de responsables administratifs ou techniques. La décision est toujours prise collégialement même si le Président est légalement seul chargé de l'administration et des recrutements.</p>			

La séance est levée à 19h30

**LE PRESIDENT,  
Bernard SALOMON.**